



CHARTE DE MODÉRATION

Concertation préalable sur le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Du 19 mai au 30 juin 2025

La page internet dédiée à la concertation préalable, hébergée sur le site de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) www.cacl-guyane.fr, présente le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ainsi que les modalités de la concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Cette page est le lieu de publication centralisé de l'ensemble des documents utiles à la concertation, permettant notamment la consultation du dossier de concertation. Elle constitue également un support de participation permettant au public de déposer des questions, avis et propositions (ci-après dénommés "contributions").

I. Dépôt de contributions

Les contributions prennent la forme de questions, avis ou propositions en ligne. Elles sont rendues publiques après modération.

En déposant une contribution, le rédacteur accepte la présente Charte de Modération.

Il est demandé aux contributeurs d'indiquer leur adresse électronique, noms et prénoms, afin de garantir un cadre transparent à la concertation. Ces informations restent confidentielles, réservées au seul usage de communication entre le contributeur et le modérateur, et ne seront pas rendues publiques.

En validant un message, le contributeur reconnaît notamment que :

- Les messages postés peuvent être lus par tous, librement, après modération
- Les contributions peuvent être modérées dans les conditions ci-après si elles ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur ou au respect des droits d'autrui
- Chacun est responsable du contenu de ses propres messages
- La CACL ne saurait être tenue pour responsable d'erreurs, d'omissions ou des résultats qui pourraient être obtenus par un mauvais usage de ce support de participation

II. Modération

Les espaces contributifs sont des lieux où le respect d'autrui est primordial.

Chaque message fait l'objet d'une modération a priori : un modérateur, agissant sous le contrôle des garants de la concertation désignés par la CNDP, vérifie que le message respecte cette charte avant de le publier. Les contributions ne sont donc pas immédiatement visibles, le temps pour le modérateur de consulter et d'évaluer les messages.

Le modérateur s'assure notamment que le message porte bien sur le projet ou la démarche de concertation.

Les contributions seront non publiées ou supprimées si elles :

- N'ont pas de lien direct avec le projet ou la concertation
- Correspondent à d'autres sites et activités des porteurs du projet
- S'attaquent directement à l'identité des représentants des porteurs du projet
- Contiennent des insultes, diffamations, incitations à la haine ou à la violence
- S'attaquent à la dignité d'autrui
- Présentent un caractère répétitif dans le but d'entraver le fonctionnement du site
- Poursuivent des fins commerciales ou publicitaires
- Ne respectent pas le point de vue et les contributions des autres contributeurs

En cas de non-respect des droits et devoirs des contributeurs ou si elles enfreignent la loi, les contributions seront non publiées ou supprimées. Le modérateur n'a pas l'obligation de prévenir le contributeur ni l'obligation de se justifier. Néanmoins, en cas de demande explicite du contributeur, le motif de refus de publication de son message lui sera communiqué.

Le modérateur se réserve le droit de ne publier qu'une partie d'un message en supprimant les passages jugés inappropriés, ou d'apporter certaines modifications mineures (notamment des corrections orthographiques) dans la mesure où elles ne changent pas le sens du message.

En cas de récurrence de contributions ne respectant pas la charte de modération, les modérateurs informeront les garants de la concertation, garantissant ainsi l'intégrité et la qualité du débat.

III. Droits et devoirs des contributeurs

Tout contributeur demeure propriétaire de sa contribution et des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés. Les propos doivent être argumentés et n'engagent que leur auteur.

Il est fondamental de respecter les lois et règlements en vigueur et le droit des personnes. Sont notamment illicites (liste non exhaustive) :

- La pédophilie
- L'incitation à la haine raciale
- L'usage de photos de mineurs sans l'autorisation parentale expresse et préalable
- La négation des crimes contre l'humanité
- L'appel au meurtre
- Le proxénétisme
- L'insulte (injures, propos grossiers, agressifs, irrévérencieux...)
- La diffamation
- Le piratage informatique
- L'incitation à la consommation de drogues, d'alcool ou de tabac
- Les copies de messages privés ou de correspondance
- Les citations d'auteurs sans mention de la source

Plus généralement, l'internaute s'interdit de mettre en ligne toute contribution préjudiciable, menaçante, illégale, diffamatoire, non autorisée, abusive, injurieuse, malveillante, vulgaire, obscène, frauduleuse, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, ou de charger, publier ou partager des données personnelles relatives à un tiers.

IV. Réponses aux contributions

La CACL s'engage à répondre aux questions du public dans un délai raisonnable. Les réponses sont rendues publiques sur la page dédiée à la concertation.

V. Modification et suppression des contributions

Il est possible de demander à tout moment la modification ou la suppression de contributions en indiquant le nom de l'auteur, le titre du message, la date et l'heure de publication ainsi que l'éventuelle correction à apporter.

VI. Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les contributeurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.